

Dimanche 9 juin 2024



CHAMPIONNAT REGIONAL AURA FSGT SUR ROUTE

- Courses ouvertes aux licencié(e)s FSGT uniquement
- Classement par catégorie d'âge

Informations / inscription sur :
www.eventicom.fr





**CHAMPIONNAT REGIONAL DE
CYCLISME SUR ROUTE
AUVERGNE – RHÔNE – ALPES
DIMANCHE 9 JUIN 2024**

ACCES la Bathie 73540

5 rue de l'énergie

RN 90 SORTIE 32 B

- Renseignements complémentaires
- Cycling.organisation.y.d@gmail.com

Yves Duchêne

Tel 0672721439

La Bathie

ORGANISATION

Cycling Organisation Ydd et les clubs du Comité Départemental FSGT 73/74 et la commune de La Bathie seront heureux de vous accueillir pour le championnat régional Auvergne-Rhône-Alpes FSGT. La Bathie se situe l'entrée de la vallée de la Tarentaise en Savoie, son maintenant réputé circuit va vous accueillir, après le championnat AURA contre la montre. Vous trouverez dans cette plaquette tous les renseignements nécessaires pour venir à La Bathie, ainsi que ceux concernant le circuit de ce championnat régional FSGT sur route 2024. Il est impératif que chaque commission départementale motive ses clubs affiliés afin que les pelotons de chacune des catégories soient représentatifs du cyclisme FSGT en Auvergne Rhône Alpes. L'organisation fournit des bénévoles pour que vous passiez une journée la plus agréable possible en assurant différents postes : remises de dossards et renseignements, classements, signaleurs, véhicules suiveurs, commissaires de courses, restauration rapide... Nous vous donnons rendez-vous le **dimanche 09 Juin 2024** sur la ligne de départ de La Bathie pour défendre vos chances dans le respect des valeurs de solidarité et de fraternité au cœur des actions de la FSGT. Un parking sera prévu et fléché, afin de faciliter la circulation et d'assurer au maximum la sécurité des personnes dans le déroulement de cette épreuve.

[Merci de stationner dans cette zone.](#)

Cycling.organisation.y.d@gmail.com

Yves Duchêne
Tel : 06.72.72.14.39



REGLEMENT

CHAMPIONNAT REGIONAL
AUVERGNE – RHONE – ALPES
CYCLISME SUR ROUTE

Article 1 – ENGAGEMENTS

Le classement pour le titre de championnat régional est ouvert uniquement aux coureurs licenciés FSGT dans un club de la région AURA.

Chaque coureur s'inscrit individuellement (ou par l'intermédiaire de son club) sur:

eventicom.fr

Le comité départemental collecte les candidatures de ses coureurs via le document en **ANNEXE 1** pour valider les quotas.

Le comité départemental adresse ce tableau à l'organisateur responsable:

DATE LIMITE D'INSCRIPTION: 28 MAI 2024 19h00

Le championnat régional fait partie des épreuves qualificatives pour le championnat de France sur route FSGT du 06 au 07 juillet 2024.

Le prix des engagements est de **5 Euros** pour les Minimes / Cadets et de **10 Euros** pour les autres catégories.

Une caution pourra vous être demandée en cas d'utilisation des transpondeurs.

Chaque coureur doit avoir avec lui un chèque de 70€

Critères de sélection

Chaque coureur uniquement FSGT devra justifier de sa participation à **3** épreuves FSGT sur route, sur la période du **11 juin 2023 au 27 mai 2024**

Pour les coureurs « Multi- licenciés », il est demandé de justifier **6** épreuves FSGT dont **3** sur route, sur la période du **11 juin 2023 au 27 mai 2024**.

Attention : une sanction sera prise en cas de fausse déclaration.

[Aucun engagement ne sera pris sur place le jour de l'épreuve.](#)



Article 2 – CATEGORIES

Le championnat Auvergne-Rhône-Alpes 2024 se fera par catégories d'âge conformément au règlement FSGT.

- Minimes (F/G) né(e) s en 2010 et 2011

Braquet limité pour les minimes à 7m01 : le contrôle sera effectué avant le départ et après l'arrivée.

- Cadet (te) s né(e) s en 2008 et 2009

- Juniors nés en 2006 et 2007

- Espoirs nés entre 2002 et 2005

- Seniors nés entre 1985 et 2001

- Vétérans nés entre 1975 et 1984

- Super Vétérans nés entre 1965 et 1974

- Anciens nés en 1964 et avant

- Féminines nées en 2007 et avant (de junior à ancienne)



Article 3 – ASPECTS TECHNIQUES ET HORAIRES

- **ASPECTS TECHNIQUES**

- Le port du casque à calotte rigide « **norme CE** » est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

- Tenues : les coureurs d'un même club doivent porter le même maillot dans un même peloton.

Les tenues professionnelles sont interdites.

- Les échauffements sont interdits sur le circuit pendant le déroulement des épreuves. Le passage sur la ligne d'arrivée est interdit lors du déroulement d'une épreuve et sera passible de sanction.

Un coureur peut être interdit de départ si non-respect du règlement

- Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureurs ou tout accompagnateur (attention avertissement et jusqu'à exclusion).

- Les voitures suiveuses sont formellement interdites. Seuls les véhicules de l'organisation sont autorisés à rouler sur le circuit.

- Le ravitaillement est autorisé sur tout le circuit, en dehors de la zone d'arrivée, exclusivement par piéton sur le côté droit de la chaussée.

- Tout coureur éventuellement doublé ou rattrapé par un coureur ou un groupe de coureurs d'une autre catégorie, devra se laisser décrocher, sous peine d'exclusion de l'épreuve.

- Les **Vélos à Assistance Electrique** sont interdits. Seules les machines à propulsion musculaire sont autorisées.

- **HORAIRES**

11h00 Remise des plaques de cadre et dossards

Elle se fera à la salle des fêtes sur présentation de la licence avec son timbre de catégorie renseigné et une photo.

Les plaques de cadre, équipées d'un transpondeur, seront fixées par deux colliers de serrage au niveau du guidon.

Seules les catégories JUNIOR, ESPOIR et SENIOR seront dotées d'un dossard qu'il faudra fixer par 6 épingle, sur les poches du maillot, sans être plié. Les dossards mal positionnés ou non visibles pourront être déclassés.

A l'appel de son nom, le coureur devra avancer sur la ligne. Un coureur non présent à l'appel de son nom partira en fin de peloton.

12h30 APPEL DES COUREURS

13h00 SUPERVETERAN - CADE T **11 tours** X 6.3km = 69.3km

13H02 ANCIEN – FEMININE - MINIME **10 tours** X 6.3km = 63 km

6 tours X 6.3km = 37.8 km pour les minimes

15H15 APPEL DES COUREURS

15H45 SENIOR – ESPOIR – JUNIOR **14tours** X 6.3km = 88.2 km

15H48 VETERAN **12 tours** X 6.3km =75.6 km

Parcours et profil : **ANNEXE 2**
Complément assurance : **ANNEXE 3**



Article 4 – CONTROLE ANTI-DOPAGE

Un contrôle anti dopage est toujours possible dans une compétition, notamment dans un Championnat Régional.

Le fait de se soustraire à un contrôle est considéré comme contrôle positif susceptible d'être sanctionné disciplinairement, ainsi que le refus de présenter ses pièces d'identité et licence.

Le sportif peut se faire accompagner par la personne de son choix. Celle-ci peut assister à toutes les étapes du contrôle, sauf l'entretien, l'examen médical et le prélèvement de lui-même. Les mineurs peuvent être accompagnés des parents.

CONSEIL :

- Eviter d'aller aux toilettes entre la fin de la compétition et l'arrivée au local de contrôle, sinon le stage à cet endroit risque de s'éterniser...
- Ne boire que dans des bouteilles CAPSULEES ouvertes par soi-même.
- Ne pas oublier la demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT).
- En cas d'oubli des ordonnances, signaler de mémoire TOUS LES MEDICAMENTS pris récemment au médecin contrôleur.

AVANT DE PARTIR : Relire l'intégralité du procès-verbal, demander le formulaire personnel et le conserver un mois minimum



Article 5 - RECOMPENSES

- La remise des récompenses aura lieu vers **18h15** après la dernière course pour toutes les catégories
- Les trois premiers coureurs de chaque catégorie seront récompensé(e)s
- La présence des coureurs au podium est obligatoire sous peine d'être déchu de sa place, par respect de l'organisation et de l'évènement sportif.
- Le coureur doit se présenter obligatoirement avec son maillot de club ou comité

Les récompenses seront suivies d'un pot d'honneur

ACCES la Bathie 73540

5 rue de l'énergie

RN 90 SORTIE 32 B

Renseignements complémentaires

Cycling.organisation.y.d@gmail.com

Yves Duchêne

Tel 0672721439



ANNEXE 1

**CHAMPIONNAT REGIONAL ROUTE
AUVERGNE-RHONE-ALPES à
La Bathie 09 juin 2024**

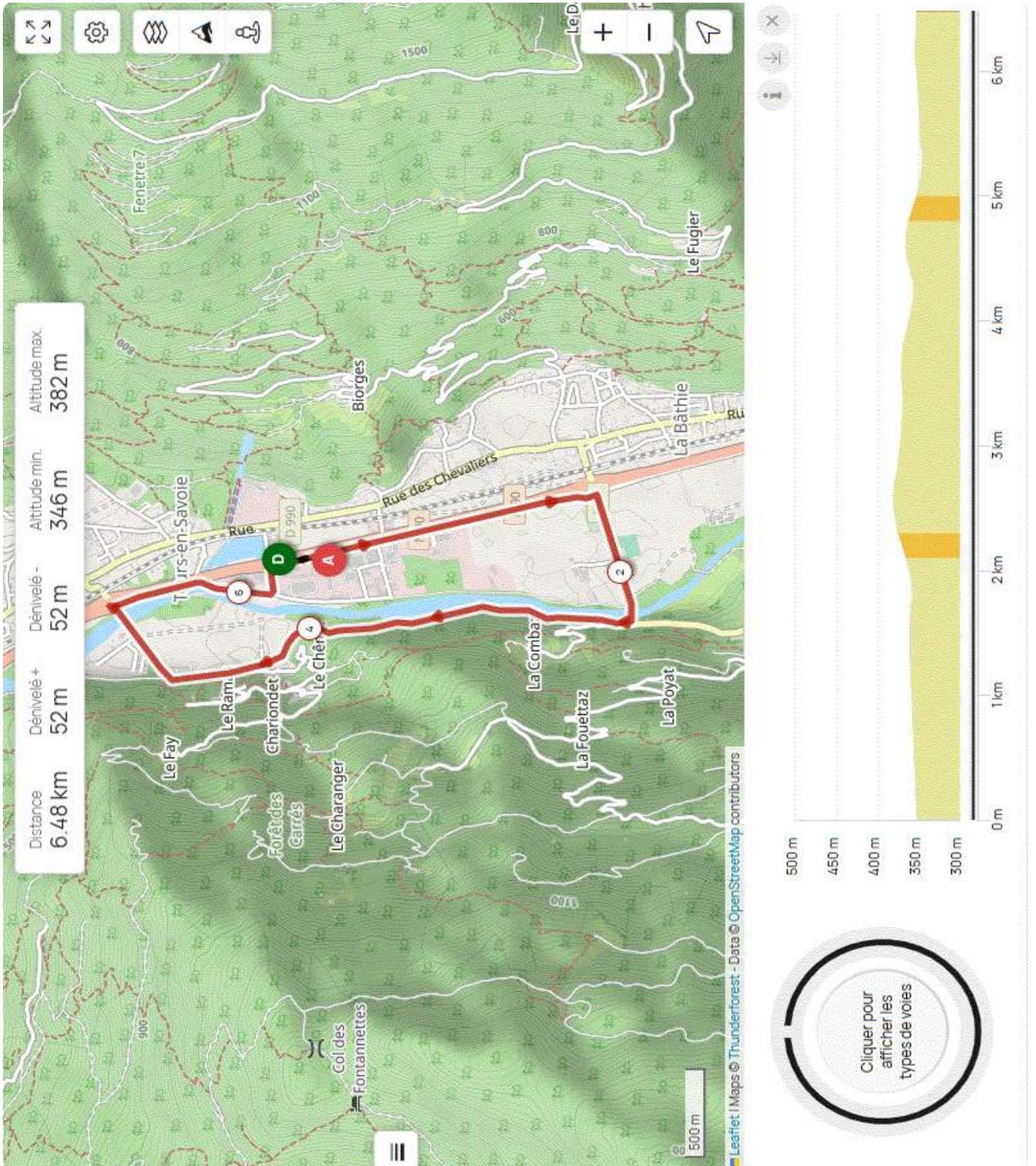
COMITE :	Nom du responsable :

N° de licence	NOM	Prénom	Date de Naissance	Catégorie d'âge	Tarif
Epreuves qualificatives :					
Epreuves qualificatives :					
Epreuves qualificatives :					
Epreuves qualificatives :					
Epreuves qualificatives :					
Epreuves qualificatives :					
Epreuves qualificatives :					
Epreuves qualificatives :					
TOTAL =					

Document à renvoyer validé par le département à :
cycling.organisation.y.d@gmail.com



ANNEXE 2



ANNEXE 3

ASSURANCES

Responsabilité civile : Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur Responsabilité Civile ainsi que celle des participants engagés, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils Pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve, pour des participant(e)s régulièrement inscrit(e)s et contrôlé(e)s au départ et jusqu'à l'arrivée, les pointages officiels (manuel ou tapis chrono) faisant seule foi.

Dommages corporels, assurance individuelle accident : Conformément aux dispositions de l'article L321-4 du Code du sport, **les organisateurs insistent sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la participation à cette manifestation peut les exposer. Il appartient aux participant(e)s de se garantir pour ce type de dommages. Les licencié(e)s doivent vérifier auprès de leur fédération qu'ils (elles) sont bien couvert(e)s de manière suffisante pour les dommages corporels encourus lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt, ainsi que celui des non-licencié(e)s, de souscrire au minimum à l'assurance proposée, ou à d'autres garanties auprès de l'assureur de leur choix.**

Dommages matériels et responsabilité : Ni l'organisateur ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir contre ce type de risques auprès de l'assureur de leur choix.